

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2024 / 121

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 19

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 16 mai 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Christian ROBERT, (adjoints), Gilles BARJOU, Jeanine CALCIO GAUDINO, Philippe GERTNER, Marie-Laure BOIZOT, Jocelyne PION, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Michel DROUVILLE, Bernard CLEMENT, Bahya BAILICHE, Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI, Silvia LARRANDART

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT

Nomenclature @CTES : Finances / Divers

FINANCES

CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DES GERBES D'ORGE

- Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant que le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY) est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité pour le département de l'Yonne ;
- Considérant la volonté de la ville de Tonnerre de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux rue des Gerbes d'Orge ;
- Considérant qu'il convient de signer une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 23
	Contre : 0
	Abstention : 0

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne ;
- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer tout document afférent à ce dossier selon les besoins de la collectivité.



Pour extrait conforme,
Le maire
Cédric CLECH